

**Commune de Mittelschaeffolsheim**

Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016

Date de convocation : 20 septembre 2016

**Membres présents :** M. Alain WACK, Maire

M. Didier GRUBER, adjoint

Mmes Martine CLAUDON et Laurette DIEBOLD, adjointes

MM Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER (à partir du point 6), Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Régis NIEDERLAENDER, Mmes Sophie DOLLINGER et Stéphanie KUHLMANN.

**Membres absents excusés :** Doris HEILIG

**Membre absent non excusé :** M. Francis RISCH.

**Y assiste également :** Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint.

Mme Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation des procès-verbaux des 10 et 13 juin 2016
2. Convention de maintenance abords école RPI Sud
3. Taxi : droit de place
4. CCAS
5. Rue des prés
6. Local Pompiers
7. Pose et dépose des luminaires de Noël
8. Divers et communications.

**1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 10 ET 13 JUIN 2016**

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 10 juin 2016. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR (dont 1 procuration).**

M. le Maire soumet ensuite à l'approbation le procès-verbal du 13 juin 2016. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR (dont 1 procuration).**

**2. CONVENTION DE MAINTENANCE ABORDS ECOLE RPI SUD**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des agents communaux peuvent être mis à la disposition d'une autre commune.

Ce principe permet notamment aux 4 villages du RPI SUD, Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim, de participer à la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts (tonte du gazon, taille des haies, désherbage, nettoyage des abords) de l'école du RPI SUD hors bâtiment scolaire et cour intérieure. En effet, si l'entretien des bâtiments et de la cour intérieure est de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de Brumath, il n'en est pas de même pour les abords de cette école.

Une contractualisation entre les 4 communes est nécessaire pour le bon fonctionnement de la mise à disposition des ouvriers communaux respectifs.

Les 4 Maires se sont réunis le 1er septembre 2016 afin de déterminer le contenu d'une convention de partenariat entre les 4 communes. Est concernée par la présente convention la parcelle section 16 n°251 d'une superficie de 75 ares.

Cette convention formalise :

- Le déclenchement et le contrôle des interventions
- La mise à disposition du matériel et rémunération du personnel
- La facturation des heures effectivement réalisées
- L'obligation des communes
- Le paiement des heures
- La fréquence des réunions des Maires

M. le Maire donne lecture de la convention, un débat s'en suit.

*Discussions :*

*M. le Maire donne pour information que la Ville de Brumath et la Communauté de Communes de la Région de Brumath facturent leurs agents à 38€/heure.*

*Fabien GINSS demande pourquoi il y a une telle différence de tarif, M. le Maire répond que ce tarif comprend le matériel ainsi que l'agent, alors que dans le cadre de la convention mentionnée ce jour, l'agent vient avec les outils dont il aura besoin. Il ajoute qu'en règle générale, Francis VELTEN effectuera le taillage des haies, l'arrachage des mauvaises herbes ...*

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de valider la convention,
- de nommer M. le Maire, représentant de la Commune de Mittelschaeffolsheim,
- de fixer à 28 € le taux horaire de l'ouvrier communal à compter du 01 janvier 2016 pour l'entretien des abords de l'école du RPI SUD,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document lié à cette convention.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR (dont 1 procuration).**

### **3. TAXI : DROIT DE PLACE**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 août 2014, a défini le montant des droits de stationnement des taxis à 980€ annuels.

Le titulaire actuel de ce droit de place, M. Nabil AZZIN, a demandé à ce que ce montant soit réduit au vu des tarifs instaurés par d'autres collectivités.

Il est proposé de revoir à la baisse ce montant et d'instaurer un tarif de 750 € annuels à partir de l'année 2017.

*Discussions :*

*M. le Maire précise que lors de l'entrevue avec M. AZZIN, il a proposé à ce que son nom soit mentionné dans le journal municipal. Celui-ci a répondu qu'il n'était pas absolument intéressé car la plupart de ses clients sont du côté de Strasbourg et que les demandes sont abondantes. De plus, M. AZZIN souhaiterait revendre sa licence*

au bout de 5 ans, soit en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de porter la redevance annuelle du droit de stationnement des taxis à 750 €, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **PRECISE** que la recette sera constatée à l'article 7337 du budget de la commune.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR (dont 1 procuration).**

#### 4. CCAS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2015, actant le transfert du CCAS vers la Commune  
Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget 2016 de la Commune, en vue d'y rajouter les résultats de clôture de l'année 2015 du CCAS.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le transfert des résultats 2015 du CCAS vers le budget de la Commune de Mittelschaeffolsheim comme suit :

<b>Budget : CCAS</b>				
Section		au 31/12/2015	Opération	au 23/09/2016
Section Investissement	Ligne 001	0 €	néant	0 €
Section Fonctionnement	Ligne 002	440,95 €	- 440,95 €	0 €

<b>Budget : Commune de Mittelschaeffolsheim</b>				
Section		au 31/12/2015	Opération	au 23/09/2016
Section Investissement	Ligne 001	222 617,01 €	néant	222 617,01 €
Section Fonctionnement	Ligne 002	53 088,57 €	+ 440,95 €	53 529,52 €

*La ligne 001 – section investissement - n'a pas été modifiée car le montant reporté du CCAS est nul.*

*La ligne 002 – section fonctionnement - du CCAS a été réduite de 440,95 €. Cette somme a été rajoutée à la ligne 002 – section fonctionnement de la Commune de Mittelschaeffolsheim.*

**CHARGE** M. le Maire de l'ensemble des formalités.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR (dont 1 procuration).**

#### 5. RUE DES PRES

M. le Maire informe que lors du Conseil Municipal du 10 juin 2016, le Conseil a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à l'achat de la rue des Prés (parcelle 125 section 12) à l'Association Foncière ainsi que l'achat d'une partie de la parcelle de M. Maurice DOSSMANN (parcelle 150 section 12) afin de

pouvoir élargir la rue des Prés.

M. le Maire informe le conseil qu'il y a deux possibilités de réalisation des actes de vente :

- Cession effectuée chez le Notaire (payant)
- Cession effectuée hors notaire

Dans le dernier cas, il n'y aura pas de frais, le Maire dispose d'un pouvoir de police et pourra donc signer l'acte de vente, mais ne pourra pas dans ce cas apposer sa signature pour la Commune de Mittelschaeffolsheim.

Pour information, M. Fabien GINSS, Vice-Président de l'Association Foncière de Mittelschaeffolsheim, représentant l'Association Foncière, sera habilité à signer les documents concernant cette vente.

Aussi, je vous propose d'autoriser M. Didier GRUBER, Adjoint au Maire de Mittelschaeffolsheim, représentant la Commune de Mittelschaeffolsheim, à signer les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. Didier GRUBER à signer les documents concernant l'achat de la rue des Prés (parcelle 125 section 12).
- d'autoriser M. Didier GRUBER à signer les documents concernant l'achat d'une partie de la parcelle de M. Maurice DOSSMANN (parcelle 150 section 12).

**Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR (dont 1 procuration) et 1 ABSTENTION (Didier GRUBER).**

M. le Maire annonce qu'une réunion d'information est organisée le 29 septembre 2016 à 18h30 en présence de Monsieur Francis WOLF, Vice-président de la Communauté de Communes de la Région de Brumath chargé de la voirie.

Cette réunion a pour objet :

- La mise en souterrain des réseaux téléphoniques,
- La récupération des eaux pluviales,
- La couche de roulement.

Les riverains sont cordialement invités.

*Discussions :*

*Stéphanie KUHLMANN demande où en est le dossier concernant la rue des Peupliers.*

*M. le Maire lui répond qu'il est en cours, des études ont été réalisées, il précise que la rue des Peupliers est un dossier plus compliqué que celui de la rue des Prés, et par conséquent, il mettra plus de temps à voir le jour.*

Le Conseil Municipal en prend note.

## **6. LOCAL POMPIERS**

Dans le but de ne pas voir le corps des Pompiers disparaître, la Commune de Bilwisheim, en partenariat avec les communes de Donnenheim, Olwisheim et Mittelschaeffolsheim, a pour projet d'aménager un local pour les pompiers. Il s'agit de déplacer la camionnette du service du feu dans le nouvel atelier municipal.

En 2015 et en 2016, les sommes payées au SDIS étaient les suivantes :

- Contingent incendie : 2699,54 €
- Contribution de transfert : 4387.50 €

Soit un montant de 20,191 € par habitant (basé sur 351 habitants – 1<sup>er</sup> janvier 2016)

En plus de l'Allocation de vétérance qui s'élevait en 2015 à 5498,20 €

Si le corps des pompiers venait à disparaître, le temps d'intervention se verrait rallongé de plusieurs minutes, ce qui selon le cas, peut être vital.

De plus, le montant par habitant passerait de 20,191 € à 23, 264 €, soit 1078,62 € supplémentaires par an.

*Mathieu KIEFFER rejoint le Conseil Municipal.*

*Discussions :*

*Régis NIEDERLAENDER demande combien de pompiers occupent ce local, M. le Maire lui répond qu'ils sont environ 12 pompiers.*

*Denis LOTTMANN précise qu'il y en a 4 ou 5 de Mittelschaeffolsheim.*

Le Conseil Municipal :

- S'ENGAGE à participer au projet d'aménagement du nouveau local des pompiers ;
- DIT qu'il participera au financement de cet aménagement, dans la limite maximum de 10 000 € (dix mille euros) ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à ce projet.

**Adopté à l'unanimité : 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (HEILIG Doris : procuration, Stéphanie KUHLMANN, Régis NIEDERLAENDER et Denis LOTTMANN).**

## **7. POSE ET DEPOSE DES LUMINAIRES DE NOËL**

La pose et la dépose des illuminations de Noël étaient réalisées et financées jusqu'à présent par la Communauté de Communes de la Région de Brumath. Lors de la réunion du bureau élargi du 07 septembre 2016, les tarifs suivants ont été annoncés : 2080 €, soit 13 heures d'utilisation de nacelle et 26 heures de main d'œuvre. En exemple les autres communes du RPI SUD : Bilwisheim : 4060 €, Donnenheim : 2316 € et Olwisheim : 1440 €.

M. le Maire, en collaboration avec les maires du RPI SUD a pris contact avec une entreprise d'électricité afin de faire établir un devis.

Le devis de la société « Electricité Remond » s'élève à 784,00 € HT soit 940,80 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas faire poser et déposer les illuminations de Noël par la Communauté de Communes de la Région de Brumath.
- DECIDE de faire poser les illuminations de Noël par la société « Électricité Remond ».
- DIT que cette dépense sera inscrite au compte 6284.

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR (dont 1 procuration).**

## **8. DIVERS COMMUNICATIONS.**

### **a. Atelier équilibre**

À l'instar des ateliers mémoire organisés par la MSA en 2016, il sera offert aux administrés la possibilité de participer à des ateliers équilibre.

Une conférence-débat aura lieu mi-février 2017 et les ateliers débuteront le 03 mars et se dérouleront tous les vendredis matin.

Le conseil en prend note

#### **b. Fête de Noël des Enfants**

Laurette DIEBOLD rappelle que le 03 octobre 2016 à 20h00, la Commission Sports, Loisirs et Animations et la Commission Fleurissement se réuniront afin de discuter de l'organisation de la Fête de Noël des enfants, qui aura lieu le 03 décembre 2016, des décorations de Noël et du fleurissement pour cet automne/hiver.

Le Conseil Municipal en prend note.

#### **c. Inauguration bibliothèque Donnenheim le 30/09/2016**

Le 30 septembre 2016 aura lieu l'inauguration de la bibliothèque à Donnenheim.

Le programme pour tout public est le suivant :

- 15h00 : Ouverture des portes de la bibliothèque : Visitez en famille les nouveaux locaux de la bibliothèque, découvrez ses collections enrichies et rencontrez une équipe de bénévoles dynamique.
- 16h15 : Spectacle de marionnettes : « La fabuleuse histoire des Struhls » de Martin Hubert. Conte poétique et déjanté en musique. Schlarf niche dans la souche d'un chêne, Cornegidouille dans un terrier de blaireaux. Qu'est-ce que nos compères fous vont bien pouvoir inventer pour plaire à leurs dames. Dès 6 ans.
- 16h45 : Discours d'inauguration par MM. Guy REPP, Maire de Donnenheim, Patrick DENNI, Vice-Président de la CCRB en charge de la Lecture Publique et Etienne WOLF, Président de la CCRB.
- 17h00 : Ateliers ouverts : Bricolages autour du livre, ateliers numériques et jeux sur les contes animés par le périscolaire et les bibliothécaires.

Le Conseil Municipal en prend note.

#### **d. Soirées jeunes avec Horizons Jeunes**

Rapporteur : Laurette DIEBOLD

L'année passée, les Communes de Mittelschaeffolsheim et d'Olwisheim - en partenariat avec l'Association Horizons Jeunes – avaient organisé des soirées à thème.

La Commune d'Olwisheim dispose d'un local Jeunes (l'ancienne bibliothèque) qui pourrait être utilisés pour réunir les jeunes les vendredis soir dès 17h30 donc dès la fin des cours.

Cédric LOTTMANN, qui a été embauché par Horizons Jeunes, s'occupera d'animer ces ateliers.

Cet été, une sortie accrobranche et une sortie vélo avaient été organisés par Mittelschaeffolsheim et Olwisheim.

Il y a un besoin de créer un Conseil des Jeunes des 4 communes (Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim) afin qu'ils puissent donner des idées de sorties, de thèmes ... Des soirées 15-17 ans pourront également être organisées.

#### **e. Ruban rouge**

Rapporteur : Martine CLAUDON

Les habitants de Kolbsheim sont à l'origine de ce projet. Et il faut dire que ça fonctionne assez bien !

Agacés par un climat de plus en plus cynophobe, inquiets après la découverte de plusieurs boulettes de viande crues dans leur village, mais aussi exaspérés de voir autant de déjections sur les trottoirs et les zones enherbées de Kolbsheim, quelques propriétaires de chiens ont eu une idée : lancer une opération « zéro crottes », baptisée « Ruban rouge ». Un ruban rouge deviendra le signe distinctif d'une tribu de maîtres responsables et de leurs aimables toutous. Pour suivre leur exemple, nous proposons aux habitants de Mittelschaeffolsheim le même principe et nous espérons que les adhésions seront nombreuses.

Le but final de cette opération ? Que l'on puisse dire que tous ensemble, nous contribuons à rendre plus propres et plus agréables les rues, ruelles et zones vertes de Mittelschaeffolsheim.

Comment nous rejoindre ?

Il suffira de venir signer la « Charte des Rubans rouges » en mairie.

Vous seront remis en échange de cette signature :

- un rouleau de sachets,
- un petit ruban rouge que vous pourrez accrocher au collier ou au harnais de votre chien.

En signant cette charte, chaque propriétaire s'engage à ramasser les déjections de son chien dans le village de Mittelschaeffolsheim.

#### **f. Repas du Conseil Municipal**

Comme chaque année, un repas est organisé pour le Conseil Municipal. Le prochain sera organisé le vendredi 13 janvier 2017 à 19h30.

Le Conseil Municipal en prend note

#### **g. Nettoyage salle communale**

Le 15 septembre 2016, la société MYSTERNET a fait part de son souhait de mettre fin aux contrats de nettoyage.

Il est rappelé que le nettoyage est effectué les jeudis toutes les deux semaines et qu'un nettoyage approfondi (vitres, faïences cuisine et sanitaires...) est réalisé deux fois par an.

Un cahier des charges sera établi, il comportera les différentes modalités concernant les plages possibles de nettoyage, les travaux à effectuer et les différentes consignes à respecter. Un nettoyage approfondi plus régulier est souhaité.

Le Conseil Municipal décide de remplacer le nettoyage bimensuel par un nettoyage mensuel et de fixer le nombre de nettoyages approfondi à quatre par an.

M. le Maire informe le Conseil que le 26 septembre 2016, il reçoit M. Timothée MAURICE afin de faire un bilan sur les consommations des bâtiments communaux.

Il invite également les membres le 03 octobre 2016 à 18h00 afin de faire un point sur le fonctionnement des différents éléments de chauffage et de climatisation (chauffage au sol, ventilation, soufflerie...).

Le Conseil Municipal en prend note

#### **h. Point bâtiments communaux**

Une réunion est organisée le 05 octobre 2016 à 14h00 avec M. Michel POULET, Architecte désigné pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des projet de réhabilitation des anciennes écoles, afin de faire un point sur les réflexions effectuées jusqu'à présent. Une réunion avec la Commission spécifique s'en suivra.

Le conseil en prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 22h00.

**Signatures :**

**Le Maire :**

Alain WACK

**Les Adjoints :**

Martine CLAUDON

Didier GRUBER

Laurette DIEBOLD

**Les Conseillers :**

Sophie DOLLINGER

Fabien GINSS

Mathieu KIEFFER

Stéphanie KUHLMANN

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Régis NIEDERLAENDER